

CONTRAT DE VILLE 2015-2023 Appels à Projets 2023



PREAMBULE

La loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les principes de la nouvelle politique de la ville et porte une ambition forte pour les quartiers prioritaires. Elle a contribué à renouveler les principes et les outils d'intervention de la politique de la ville. Les contrats de ville signés pour la période 2015-2020 en sont le cadre d'actions.

Initialement signé pour une durée de six ans (2015-2020), le contrat de ville a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2023, par avenant.

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants dans laquelle les communes de Monteux et de Sorgues sont inscrites.

Elle est conduite par l'État, les Collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie des habitants.

La mise en œuvre des contrats de ville repose sur les principes suivants :

Une réforme de la géographie prioritaire qui se traduit à l'échelle nationale, par une réduction du nombre de quartiers prioritaires (2 500 à 1 300 quartiers prioritaires) dans une logique de simplification des zonages sur la base d'un critère unique et objectif : le revenu des habitants.

Un contrat unique et global articulant dimension sociale, urbaine, économique et trois thématiques transverses, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et la jeunesse.

Un portage intercommunal des contrats adossés au projet de territoire afin de favoriser l'inscription des quartiers dans les dynamiques intercommunales en lien avec la commune.

Une participation élargie des acteurs institutionnels (Pôle Emploi, Mission locale, Caisse des Dépôts et Consignations, Chambres Consulaires, Bailleurs sociaux, CAF, MSA...) dans une démarche partenariale, transversale et intégrée tenant compte des enjeux de cohésion sociale, de développement urbain, de développement économique et d'emploi.

Des contrats calés sur la durée du mandat municipal et mieux articulés avec les outils contractuels de planification existants.

Un principe de « Co-construction » avec les habitants et les acteurs des territoires entérinés par la loi au travers notamment du Conseil Citoyen.

Une mobilisation prioritaire du droit commun.

Pour L'année 2023, l'appel à projets s'inscrit dans la continuité des priorités 2022, ceci afin de poursuivre la mobilisation de l'ensemble des acteurs de la politique de la ville autour d'axes prioritaires. Il s'agira de favoriser l'émergence de projets adaptés à ce nouveau contexte de crise économique à destination des habitants de la géographie prioritaire du territoire des Sorgues du Comtat.

Dans la continuité, l'État et les collectivités souhaitent prioriser les financements qu'ils alloueront en 2023 sur les enjeux suivants :

- Le soutien aux actions de solidarité et d'aide aux habitants en situation de précarité
- L'accès à l'emploi (emploi, entrepreneuriat, formation, soutien à l'insertion professionnelle des personnes en décrochage, soutien à la création d'activités)
- La lutte contre la fracture numérique
- La continuité et la réussite éducative
- L'égalité femme / homme
- L'offre d'activités, de loisirs et d'animations notamment en période de vacances scolaires et estivales.

Une attention particulière sera portée aux actions qui répondent au pilier quatre du contrat de ville « citoyenneté et les valeurs de la République ».

Mais aussi sur les sujets suivants :

Renforcer le lien social, à travers la lutte contre l'isolement, la médiation, l'inclusion numérique et le développement de l'offre de services de proximité.

La rupture du lien social a créé davantage d'isolement des personnes fragiles.

La crise du covid19, la situation économique ont amplifié les situations difficiles des populations précaires, des familles monoparentales, des personnes âgées, ainsi que les violences vis-à-vis des femmes et des enfants.

Ces priorités ne remettent pas en cause les piliers et objectifs définis dans le cadre des contrats de ville des communes de Monteux et de Sorgues.

Les projets déposés doivent répondre aux priorités de chaque territoire dans le respect des quatre piliers du contrat de ville 2015-2020 (2023)

- La cohésion sociale ;
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain ;
- L'emploi et le développement économique ;
- La citoyenneté et les valeurs de la République.

Les porteurs de projet doivent faire la démonstration de la déclinaison des trois priorités transversales fixées dans le contrat de ville et qui font l'objet d'une expertise poussée lors de l'instruction des dossiers par les services :

- La jeunesse ;
- L'égalité entre les femmes et les hommes ;
- La prévention de toutes les discriminations.

L'objectif étant de lutter contre les discriminations, renforcer l'égalité homme-femme et mieux prendre en compte les familles fragilisées, la jeunesse et les personnes âgées de ces quartiers.

Rappel des enjeux

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Il s'agit d'une politique publique spécifique ayant comme objectif de favoriser la cohésion sociale, en développant une intervention publique renforcée dans les secteurs en difficulté.

Afin de répondre aux difficultés qui touchent ces territoires, la politique de la ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics, et dispose de moyens d'intervention spécifiques.

L'objectif étant de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les quartiers prioritaires qui concentrent une majorité d'habitants ayant un revenu inférieur à 10 800 euros/an et le reste de l'agglomération.

La politique de la Ville est portée par la Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat et les services de l'Etat.

Elle concerne deux communes du territoire de la Communauté l'Agglomération les Sorgues du Comtat, Monteux et Sorgues. 4 quartiers prioritaires de la ville et 5950 habitants sont concernés par la géographie prioritaire soit environ 11,67% de la population de l'agglomération.

Les territoires

Pour la ville de Monteux 1 Quartier prioritaire de la ville, 1630 habitants soit environ 12,60% de la population communale.

- **Territoires centre ancien** : 1630 habitants
Quartiers du vieux Moulin les Muriers

Pour la Ville de Sorgues 3 Quartiers prioritaires de la ville, 4320 habitants soit environ 23% de la population communale.

- **Territoire nord-ouest** : 1 200 habitants
Chaffunes-Résidence de l'Ouvèze, des Colibris, des Mésanges
- **Territoire sud-est** : 1 570 habitants
Générat, Establet
- **Territoire Centre ancien** : 1 550 habitants
Les Griffons, Langevin, Bouscarle

La Communauté d'Agglomération les Sorgues du Comtat à travers sa Direction Proximité et Cohésion des Territoires accompagne les initiatives où les habitants prennent part aux réflexions sur les thèmes de l'emploi et du développement économique, de l'habitat du cadre de vie, de la santé, de la réussite éducative et des valeurs de la république.

Ces actions contribuent à favoriser le lien social et « le mieux vivre ensemble ».

REGLEMENT DES APPELS A PROJETS

GEOGRAPHIE PRIORITAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT

La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015/2020 a été établie par décret du 30 décembre 2014.

Le décret fixe les nouveaux périmètres depuis le 1^{er} Janvier 2015.

Le critère retenu est celui du niveau de revenu correspondant à 60% du revenu médian par habitant.

Commune de Sorgues :

La commune de Sorgues a trois territoires prioritaires identifiés sur son territoire qui représente 4 320 habitants soit 23% de la population.

Quartiers	%	Population	Seuil de bas revenus	Revenu médian
Z0997 Territoire Nord-Ouest Chaffunes - Résidence de l'Ouvèze, des Colibris, des Mésanges	6.39 %	1 200 hab	11 200 €	8 900 €
Z0996 Territoire Sud-est Générat - Establet	8.36 %	1 570 hab	11 200 €	8 200 €
C43 Territoire Centre ancien – Griffons – Langevin – Bouscarle	8.25 %	1 550 hab	11 200 €	10 200 €
Total du territoire en QPV	23 %	4 320 hab		



Zones Géographiques Prioritaires de Sorgues

Liste des rues

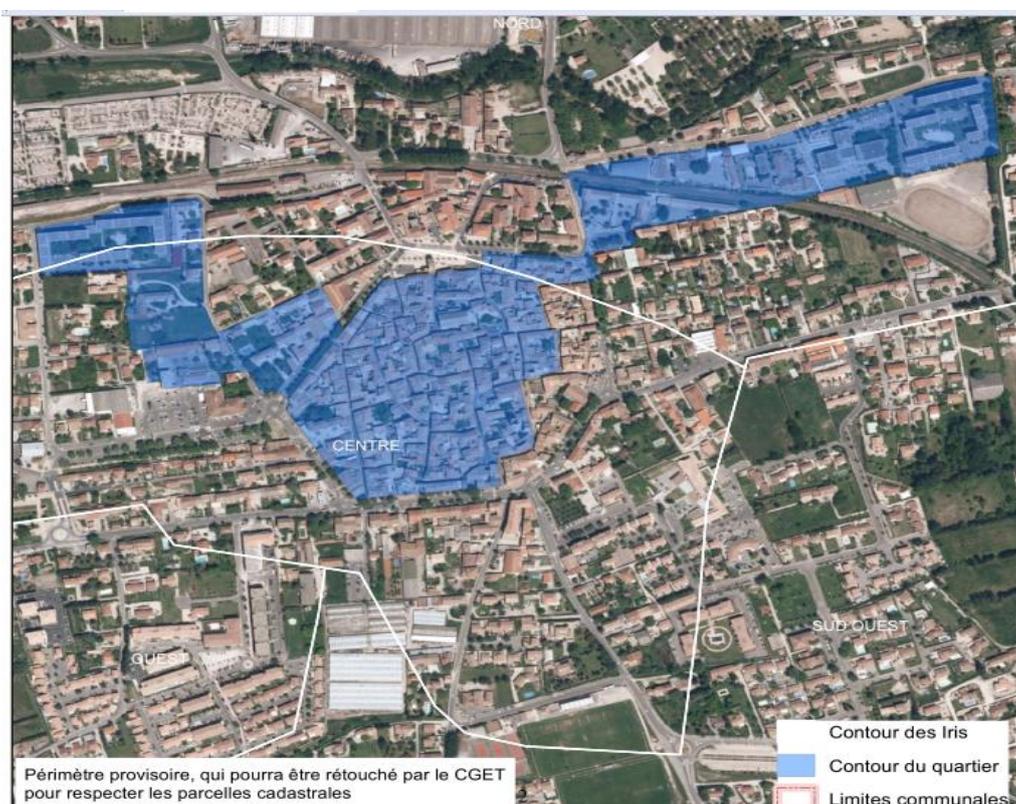
Quartier prioritaire	Adresse	Rue entière	Rue partielle
Chaffunes	Résidence l'Oiselay de l'Ouvèze	x	
	Allée des Chanterelles	x	
	Allée des Oiseaux	x	
	Allée Frédéric Mistral	x	
	Allée Henri Matisse	x	
	Allée Pablo Neruda	x	
	Avenue Louis Dacquin	partie	jusqu'au n° 379
	Boulevard Jean Cocteau	partie	n° 107 uniquement
	Chemin de Fatoux	partie	côté pair jusqu'au n° 226
	Chemin Ile de l'Oiselay	partie	côté pair du n° 838 au n° 910
	Cours Fernand Léger	x	
	Impasse du Trident	x	
	Place des Alpilles	x	
	Placette du Galoubet	x	
	Placette du Tambourin	x	
	Rue du Félibrige	x	
	Rue Marc Chagall	x	
	Rue Marie Mauron	x	
	Général/Establet	Cité Establet	x
Allée des Pins		x	
Avenue Gustave Eiffel		x	
Boulevard Salvador Allende		partie	du n° 70 au n° 90
Impasse Louis Blériot		x	
Griffons	Rue Georges Guynemer	x	
	Cité des Griffons	x	
	Allée Bouscarle	x	
	Allée de la Laiterie	x	
	Avenue d'Orange	partie	côté impair du n° 216 au n° 388
	Avenue du Griffon	partie	côté pair et côté impair jusqu'au n° 129
	Avenue Georges Braque	x	
	Impasse Georges Braque	x	
	Place Lou Planet	x	
	Place Parmentier	x	
	Placette Font Giscléto	x	
	Rue Cavalerie	x	
	Rue des crémales	partie	jusqu'au n° 70
	Rue des Oliviers	partie	jusqu'au n° 40
	Rue des Remparts	partie	jusqu'au n° 111
	Rue du Siphon	partie	à partir du n° 275
	Rue Ducrès	partie	jusqu'au n° 175 et côté pair jusqu'au n° 218
	Rue Frédéric Gonnet	partie	côté impair et côté pair jusqu'au n° 24
	Rue Magnanerie	x	
	Rue Parmentier	x	
Rue Pélisserie	partie	jusqu'au n° 108 et côté impair jusqu'au n° 123	
Rue Saint-Roch	partie	côté impair du n° 25 au n° 29	
Rue Saint-Sauveur	partie	jusqu'au n° 82 et côté impair jusqu'au n° 155	
Rue Sévigné	x		
Rue des Ecoles	partie	côté impair	
Rue du Château d'If	partie	côté impair	
Rue du Pontillac	partie	côté pair	
Place de la République	partie	côté pair	

Commune de Monteux :

LA Commune de Monteux a un territoire prioritaire un quartier unique de 1630 habitants au revenu médian annuel de 10 500€, dit « du Vieux Moulin aux Mûriers », a intégré la liste des quartiers prioritaires issue de cette réforme de la politique de la ville.

Les principales caractéristiques de la population du quartier prioritaire donnent à voir (sources Compas) :

- Une population plutôt jeune (37% a moins de 25 ans),
- Un faible taux de scolarisation des 16-24 ans (38%),
- Le niveau d'isolement des ménages (39% de personnes seules),
- 46% de la population vit sous le seuil de pauvreté,
- Un taux d'emploi de 60% (22% des salariés sont en contrat dit précaire).



L'APPEL A PROJET COMMUNE DE SORGUES

La Cohésion sociale

Objectif stratégique : Continuer à favoriser l'égalité des chances en permettant : l'Accès aux droits, en luttant contre les discriminations et en facilitant l'accès à la santé.

1-Accès aux droits et à la santé, lutte contre la discrimination

1.1 Accès aux droits :

Informier et orienter en structurant le réseau partenarial en matière d'accueil du public et favoriser la coordination des acteurs.

Thématiques à développer :

- Développer les permanences des partenaires extérieurs au sein de l'Espace France Services de Sorgues et développer cet axe sur la commune de Monteux
- Accompagner les habitants vers les permanences existantes sur les communes,
- Mieux communiquer au profit des habitants sur l'offre de service des communes

1.2 Lutter contre les discriminations :

Lutter contre une différence de traitement entre les personnes physiques ou morales en raison de critères prohibés par la loi.

Les critères sont :

Le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, la situation familiale, les caractéristiques génétiques, l'appartenance ou la non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, le patronyme, le handicap, l'état de santé sauf inaptitude constatée par le médecin du travail, Etat de grossesse, l'identité sexuelle, le lieu de résidence.

Thématiques à développer :

- Développer l'offre d'ateliers Sociolinguistiques permettant la mise en place de formation DILF ou DELF,
- Maintenir la formation et la régulation des bénévoles formateurs,
- Organiser des ateliers informatiques en direction des apprenants au sein des ateliers d'alphabétisations,
- Mettre en place des actions en matière de harcèlements.

1.3 Accès à la santé :

Permettre aux publics les plus fragiles un accès aux soins, cela implique un travail partenarial avec les acteurs sociaux du territoire. Pour diriger, orienter et accompagner tant sur l'accès aux soins que sur des problématiques d'ordres sociales.

L'accès à la Santé et aux acteurs sociaux doit permettre aux usagers les plus fragiles d'avoir un parcours et un accompagnement global individualisé. Le droit à la santé est étroitement lié à la réalisation des autres droits de l'homme, notamment le droit à l'alimentation, au logement, au travail, à l'éducation, à la non-discrimination, à l'accès à l'information et à la participation.

Renforcer la prévention en direction des enfants, des jeunes et des seniors.

Thématiques à développer :

- Développer des activités de formation d'éducation et de promotion de la santé en articulant les champs du soin, de la prévention et du médico-social en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire (Maison de la santé, EDES, Centre Sociaux, Ccas, MJC, Accueil jeunes)
- Mener une action d'information, dans le cadre de l'éducation à la santé, d'information sur les droits et les dispositifs d'accès aux soins.

2- Education – Parentalité – Jeunesse

Prévenir le décrochage scolaire, en développant l'accompagnement à la scolarité, en structurant le repérage précoce du risque de décrochage, et en construisant des réponses adaptées à chaque jeune.

Renforcer les actions visant à faire connaître l'offre d'enseignement supérieur auprès des jeunes des quartiers prioritaires.

Renforcer les partenariats entre les équipes pédagogiques, les collectivités locales, et les professionnels de l'insertion, la formation et l'emploi.

Travailler la place des parents dans les établissements scolaires et les actions éducatives ciblant leurs enfants.

Mise en place du Programme de réussite éducative sur le territoire de l'agglomération

Thématiques à développer :

- Développer la garde d'enfants porteurs de handicap à domicile,
- Accompagner les jeunes adolescents à la réalisation de projet, de la construction à la réalisation,
- Créer une mission animation Jeunesse pour accompagner et coordonner les actions au profit des jeunes de 12/25 ans sur les communes,
- Développer les actions sportives et culturelles,
- Faciliter l'accès à la pratique sportive des 5/19 ans,
- Améliorer la lisibilité de l'action publique,
- Soutenir la vie associative,
- Encourager les initiatives parents/ados.

3- Accès à la culture

Favoriser la réussite éducative en s'appuyant notamment sur l'usage du numérique et les activités artistiques et culturelles.

Thématique à développer :

- Favoriser l'accès à la culture, en créant des synergies avec les acteurs culturels des communes et de l'intercommunalité

4-Soutien à la vie associative

- Fédérer le tissu associatif des communes de l'agglomération aux dispositifs du Contrat de Ville.

Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Objectif stratégique :

Continuer à améliorer le cadre de vie et notamment à travers la Taxe Foncière des Propriétés Bâties.

1- Habitat

Poursuivre l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune, travailler avec les bailleurs sociaux sur des projets partagés avec les habitants.

Sensibiliser et accompagner les ménages dans la lutte contre la précarité énergétique (réduction et maîtrise des charges, éco-gestes, etc.)

Thématiques à développer :

- Lutter contre les phénomènes de ségrégation en augmentant l'ambition des projets de renouvellement urbain en faisant participer les habitants sur la réalisation d'actions,
- Favoriser le lien social et lutter contre l'isolement,
- Permettre la participation de l'administré à l'amélioration de son cadre de vie,
- Sensibiliser et accompagner les bailleurs dans la démarche de l'amélioration du cadre de vie en faisant participer les habitants notamment à travers la TFBP,
- Travailler la mixité sociale à travers les politiques d'attribution des logements sociaux.

2-Mobilité des habitants / Parcours résidentiels

Accompagner les habitants dans les démarches de mobilités en concertation avec les bailleurs sociaux.

Le parcours résidentiel consiste à accompagner les locataires tout au long de leur vie en leur proposant des logements adaptés à leur situation, aux évolutions de la famille et en fonction de leur âge.

3-Prévention de la délinquance

Elle intervient en amont d'une infraction pénale.

Le socle de cet axe reposera sur le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Lutter contre les incivilités et promouvoir une animation du territoire, une médiation de tranquillité publique et des démarches d'occupation positive de l'espace public, notamment pour les publics adolescents.

Thématiques à développer :

- Consolider la prévention de la délinquance notamment en développant un service de médiation sociale territoriale,
- Sensibiliser les publics sur les dangers d'Internet, les addictions, le harcèlement.

Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Rappel de l'objectif national en direction des territoires prioritaires :

Réduire de 50% l'écart de taux de chômage entre les quartiers et la moyenne nationale sur la durée du quinquennat.

L'insertion et l'accès à l'emploi des habitants des QPV passe par le développement d'actions favorisant la mobilité des publics, les entreprises étant le plus souvent implantées en dehors des QPV.

Cela implique des moyens de transport en commun ainsi qu'une connexion avec les lieux du travail et de l'économie, afin de préparer et de faciliter les rencontres avec les entreprises.

L'enjeu est de modifier le regard d'un certain nombre d'employeurs tout en développant la capacité des personnes à se positionner sur des offres d'emploi par la levée des freins périphériques d'accès à l'emploi.

Les différents axes de l'appel à projets relevant du pilier développement économique et de l'emploi visent à :

- Soutenir les actions « d'aller vers » pour développer l'accès des publics aux dispositifs de droit commun,
- Lever les freins périphériques (savoir de base, mobilité, communication, confiance en soi...) par des actions construites dans une finalité d'accès à l'emploi à court terme,
- Favoriser la rencontre des habitants avec les entreprises et la mise en situation de travail,
- Développer la formation et l'accompagnement des habitants des QPV à leurs projets entrepreneuriaux.

Ces actions doivent mobiliser les dispositifs existants (aide à l'embauche, formation, IAE, périodes d'immersion, alternance) et s'inscrire en complément des actions déjà financées par le droit commun.

Aussi, une attention particulière sera apportée aux dossiers construits en concertation avec les acteurs du territoire du Service Public de l'Emploi, et répondant aux besoins de recrutement des entreprises.

Objectif stratégique :

Permettre aux publics des quartiers prioritaires d'accéder aux dispositifs de l'emploi et de l'insertion.

Lever les différents freins à l'emploi particulièrement marqués dans les quartiers prioritaires.

Aller vers les publics éloignés des dispositifs classiques de l'emploi et de l'insertion.

Encourager les démarches de création d'activité et/ou d'entreprises.

Améliorer l'accompagnement des publics qui s'engagent dans des parcours de formation.

Favoriser la mobilité des publics et en particulier des jeunes.

Mise en place de chantier d'insertion professionnel pour les jeunes adultes autour de chantier environnementaux de mise en valeur du patrimoine sorguais.

Le potentiel que représente la commande publique grâce aux clauses sociales doit pouvoir leur bénéficier aux habitants des quartiers prioritaires. Les publics doivent avoir accès à ces possibilités d'insertion (découverte des métiers, sas de préparation, capacité à se projeter dans ces projets, se déplacer...).

Des actions autour de la découverte des métiers de la fabrication, du réemploi ainsi que des actions autour de la formation (chantiers pédagogiques par exemple) pourront être proposées.

Créer des parcours en articulant les aspects éducatifs, formation et insertion professionnelle.

Renforcer l'accompagnement post-crédation des entreprises du territoire - Développer l'économie sociale et solidaire dans les quartiers, notamment en sensibilisant, accompagnant des projets issus ou implantés dans les quartiers.

Mettre en place des permanences des partenaires liés à l'emploi dans les QPV (mission locale, pôle emploi).

Diagnostic-prospectives

Mise en place d'une étude pour la création d'une ressourcerie sur le territoire intercommunal dans le cadre de chantier d'insertion professionnelle en direction des habitants des quartiers prioritaires de la ville.

- Mise en réseau et accompagnement des entreprises

Animer un réseau d'entreprises en ciblant les PME-TPE (business club), ceci afin d'accompagner les entreprises à recruter au sein des quartiers prioritaires.

Valeurs de la république/Citoyenneté

Rappel de l'objectif national en direction des territoires prioritaires :

- Renforcer le lien social républicain.
- Favoriser le lien social en assurant la promotion et le partage des valeurs de la République, de la citoyenneté et de la laïcité notamment à l'école.
- Médiation sociale.
- Cet axe regroupe la prévention de la délinquance et la prévention et la lutte contre la radicalisation.

☞ **Il est à noter qu'un plan d'action national de lutte contre la radicalisation a été mis en place sur le territoire de la commune de Sorgues**

Thématiques à développer :

- Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la radicalisation.
- Favoriser le dialogue social en assurant des formations sur les valeurs de la République, de la citoyenneté et de la laïcité. Formation en direction des acteurs de terrain et des publics.

Sous l'impulsion du Ministère de la Cohésion des Territoires, la feuille de route et ses moyens dédiés pour 2023 s'articulent autour de 6 axes :

- Soutenir l'emploi et l'insertion professionnelle,
- Consolider les parcours éducatifs de l'enfant et de l'adolescent notamment dans les temps péri et extra scolaires,
- Accélérer le renouvellement urbain,
- Réduire les inégalités d'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous les publics notamment jeunes,
- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes (service civique) et l'accès aux informations,
- Développer le programme national nutrition santé et toute action d'aide alimentaire en lien avec la pratique d'activités physiques.



L'APPEL A PROJET COMMUNE DE MONTEUX

La Cohésion sociale

Objectif stratégique : Coordonner les intervenants autour d'un projet individualisé de réussite éducative, compléter et conforter les réponses en alphabétisation socialisante. Initier un projet de soutien à la fonction parentale, en direction des femmes et des jeunes mamans.

Développer l'accès aux solutions d'accueil temporaire.

Service aux familles, réussite éducative et soutien à la fonction parentale

Thématiques à développer :

- Confirmer et structurer les actions de soutien à la parentalité en portant une attention particulière à la dimension interculturelle
- Développer des initiatives et projets communs (collèges, associations...) favorisant la participation des adolescents à la vie de la commune
- Mettre en œuvre un espace partagé de valorisation des compétences familiales et citoyennes au sein du périmètre QPV sur un axe d'intervention « enfance-jeunesse-famille »
- Organiser la réflexion autour d'un projet de CLAS en direction des élèves de primaire
- Mener des actions collectives et spécifiques visant à identifier et prévenir les risques de décrochage scolaire
- Développer des actions visant à accompagner les jeunes dans le cadre de l'orientation à la sortie du système scolaire (découverte des métiers, connaissance du monde du travail...)

1- Accès aux droits et à la santé, lutte contre la discrimination

Continuer à développer l'espace dédié à l'accès aux droits et aux devoirs

Poursuivre les actions en faveur de :

- L'accès aux droits (santé, droits sociaux...),
- La médiation avec les habitants du périmètre.
- Développer l'accès au numérique avec l'aide du médiateur numérique

Thématiques à développer :

1.2 Accès à la santé :

- Améliorer l'accès aux droits et aux soins (lutte contre le renoncement),
- Agir pour la santé dès le plus jeune âge
- Promouvoir des comportements favorables à la santé : soutenir les projets qui associent les différents acteurs de la promotion de la santé en termes de nutrition et de pratique sportive
- Accompagner le vieillissement chez les habitants isolés
- Favoriser la coopération entre les différents acteurs de la santé mentale
- Agir en faveur de la santé des jeunes
- Développer des actions d'éducation à la santé et de prévention de la

toxicomanie et conduites addictives en direction des jeunes et ce dès la préadolescence

- Proposer des actions d'information et de sensibilisation au bien-manger et à l'équilibre nutritionnel notamment par des ateliers autour de l'éducation au goût

1.3 Accès aux droits et inclusion numérique :

Dans un cadre matériel et partenarial étendu organiser un parcours adapté autour de trois niveaux d'intervention coordonnés (rapport du secrétariat d'Etat au numérique) :

Thématiques à développer

- **L'urgence numérique** : la personne a besoin d'une réponse, d'une assistance efficace et rapide, il s'agit de faire dans l'immédiateté, souvent à la place du bénéficiaire, et de manière sécurisée, un premier pas vers l'inclusion numérique.
- **L'inclusion numérique** : la mise en autonomie progressive est visée, soit par l'accompagnement (médiateur numérique), soit par l'identification d'un aidant de proximité récurrent.
- **La montée en compétence vers l'autonomie** : augmenter le pouvoir d'agir ; l'appropriation numérique est la condition de l'autonomie. C'est un parcours long mais qui produit une autonomie durable et permet le repositionnement permanent quel que soit le contexte (emploi, parentalité, relations sociales).
- Encourager la participation citoyenne des habitants à la vie du quartier et de la ville en général

1.4 Jeunesse

- Adapter le projet éducatif de la commune à la prise en compte des jeunes mineurs du périmètre
- Développer l'accès à la pratique sportive
- Coordonner les acteurs de l'éducation populaire et les actions menées en direction des jeunes
- Encourager la pratique artistique et culturelle auprès du public jeune en lien avec le PEDT et les établissements culturels
- Développer la citoyenneté
- Promouvoir les valeurs de la République
- Encourager la participation citoyenne

Thématiques à développer :

- Confirmer la présence socio-éducative auprès du public jeune du périmètre
- Soutenir la mobilisation des clubs sportifs et les partenariats socioculturels adaptés autour de projets suscitant une émulation
- Promouvoir tout projet à caractère culturel ou citoyen favorable à la diversité, au dialogue interculturel et à l'inclusion
- Développer l'offre de loisirs éducatifs sur le temps extrascolaire permettant le développement des facultés d'apprentissage, l'éveil et l'épanouissement des enfants et favorisant l'égalité filles/garçon, l'implication des familles et le lien social
- Proposer des actions visant à promouvoir la citoyenneté, les valeurs de la République et la laïcité

- Favoriser les actions innovantes dans le cadre d'un projet socio-éducatif à dimension civique et citoyenne en encourageant l'implication active des enfants et des jeunes
- Développer les actions d'éducation au civisme

1.5 Lutte contre les discriminations

Lutter contre les discriminations, les stéréotypes et les replis identitaires

Thématiques à développer :

- Promouvoir la vie de quartier par le soutien aux associations et aux initiatives d'habitants
- Redynamiser le lien social et les solidarités
- Renforcer l'accompagnement au vivre ensemble et à l'apprentissage de la citoyenneté
- Promouvoir les valeurs de la République
- Proposer des ateliers sur le thème de la laïcité

1.6 Accès à la culture

Développer l'accès à la culture et aux pratiques artistiques

Thématiques à développer :

- Favoriser l'accès des habitants à la pratique culturelle sur la base d'un projet partenarial avec les artistes et artisans installés dans la Traversée des arts
- Créer un parcours culturel adapté aux différentes tranches d'âge ciblées, permettant de faire découvrir les équipements culturels et artistiques de proximité et les activités culturelles et artistiques proposées dans la commune
- Proposer en lien avec les artistes et artisans de la Traversée des Arts des activités artistiques ou culturelles sous forme d'ateliers notamment au cœur des quartiers prioritaires

Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Objectif stratégique :

- Mettre en œuvre une démarche qualité dans la gestion partagée du cadre de vie
- Renforcer l'autonomie des habitants

Instaurer une fonction de médiation sociale unique auprès des habitants du périmètre

- Réhabiliter et valoriser le bâti communal
- Renforcer la lutte contre l'habitat indigne
- Faciliter l'accès et la participation des habitants en difficulté aux actions d'embellissement à caractère créatif
- Mettre en œuvre dans les QPV « Montoux ville verte »
- Encourager les habitants à devenir des « eco-citoyens »
- Continuer à améliorer le cadre de vie et notamment à travers la Taxe Foncière des Propriétés Bâties.

1- Habitat

Thématiques à développer :

- Maintenir un dialogue de proximité avec les habitants des quartiers du périmètre.
- Poursuivre et structurer la gestion urbaine de proximité, en s'appuyant notamment sur le dispositif d'abattement de la TFPB
- Etablir un travail partenarial avec les bailleurs sociaux pour mettre en place des projets partagés d'amélioration du cadre de vie
- Améliorer le cadre de vie en favorisant l'accès des habitants aux services et équipements publics
- Encourager et accompagner les initiatives des habitants pour améliorer leur cadre de vie
- Accompagner et informer les habitants afin de faciliter l'appropriation et la gestion du logement : information sur les économies d'énergie, les droits et devoirs des locataires, médiation avec le bailleur, ateliers collectifs, etc.
- Favoriser les actions visant à développer le respect par les habitants de leur environnement : gestion des déchets, propreté, espaces verts, etc.
- Affiner la connaissance du parc indigne et conduire une action ciblée au sein du périmètre
- Poursuivre l'accompagnement des projets de jardins partagés/jardins familiaux
- Poursuivre l'aménagement d'un espace de détente pour les familles dans le quartier du vieux moulin (projet « des idées à moudre »)
- Développer un « vivre ensemble » durable et solidaire
- Lutter contre la précarité énergétique
- Favoriser les comportements éco-citoyens et les éco-gestes
- Sensibiliser au tri sélectif
- Favoriser la végétalisation des quartiers, places, rues
- Préserver et favoriser la biodiversité locale à l'échelle du quartier
- Encourager et accompagner les initiatives visant à protéger l'environnement et à réduire l'empreinte écologique individuelle

3- Tranquillité Publique et Prévention de la délinquance

Objectif stratégique

- Développer un projet d'intervention socio-éducatif en direction de la jeunesse du périmètre
- Investir collectivement l'espace public autour d'un projet mobilisateur
- Développer les actions de proximité et de partenariat favorisant la tranquillité publique et la prévention de la délinquance

Thématiques à développer :

- Consolider une démarche socio-éducatif appropriée aux jeunes de 16 à 25 ans, exposés à la violence, à l'usage de substances, d'addictions, et/ou en voie de marginalisation
- Développer prioritairement la prévention de la délinquance des mineurs : actions de promotion de la culture, de l'éducation, du milieu scolaire et en direction des jeunes en situation de décrochage scolaire
- Favoriser les actions qui permettent d'aller à la rencontre des jeunes et d'apporter des solutions
- Maintenir une relation de proximité, de médiation, régulière avec les habitants
- **Animer les dispositifs opérationnels** du schéma de tranquillité publique élaboré en 2017
- **Assurer la mobilisation des partenaires locaux**, afin d'apporter une réponse rapide, efficace et coordonnée
- Poursuivre et améliorer le travail de terrain à l'écoute des habitants et des intervenants locaux

- Poursuivre les visites et les rencontres de quartier
- Poursuivre les partenariats avec l'ensemble des acteurs du territoire (associations, institutions, collectivités...)

Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Rappel de l'objectif national en direction des territoires prioritaires :

Réduire de 50% l'écart de taux de chômage entre les quartiers et la moyenne nationale sur la durée du quinquennat.

L'insertion et l'accès à l'emploi des habitants des QPV passe par le développement d'actions favorisant la mobilité des publics, les entreprises étant le plus souvent implantées en dehors des QPV.

Cela implique des moyens de transport en commun ainsi qu'une connexion avec les lieux du travail et de l'économie, afin de préparer et de faciliter les rencontres avec les entreprises.

L'enjeu est de modifier le regard d'un certain nombre d'employeurs tout en développant la capacité des personnes à se positionner sur des offres d'emploi par la levée des freins périphériques d'accès à l'emploi.

Les différents axes de l'appel à projets relevant du pilier développement économique et de l'emploi visent à :

- Soutenir les actions « d'aller vers » pour développer l'accès des publics aux dispositifs de droit commun,
- Lever les freins périphériques (savoir de base, mobilité, communication, confiance en soi...) par des actions construites dans une finalité d'accès à l'emploi à court terme,
- Favoriser la rencontre des habitants avec les entreprises et la mise en situation de travail,
- Développer la formation et l'accompagnement des habitants des QPV à leurs projets entrepreneuriaux.

Ces actions doivent mobiliser les dispositifs existants (aide à l'embauche, formation, IAE, périodes d'immersion, alternance) et s'inscrire en complément des actions déjà financées par le droit commun.

Aussi, une attention particulière sera apportée aux dossiers construits en concertation avec les acteurs du territoire du Service Public de l'Emploi, et répondant aux besoins de recrutement des entreprises.

Objectif stratégique :

- Renforcer en direction des femmes la qualification sociale et professionnelle au regard des opportunités du bassin d'emploi
- Accompagner la Responsabilité Sociale des Entreprises en direction des demandeurs d'emploi
- Susciter et accompagner de manière innovante la création d'entreprises auprès des habitants des QPV
- Promouvoir et accompagner la pratique des clauses sociales
- Favoriser l'intégration et l'employabilité des habitants en réduisant les freins liés à l'emploi
- Aider à l'installation et à la pérennisation des artistes et artisans d'art et autres commerces touristiques de proximité dans le centre historique classé « quartier prioritaire »

CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

L'ensemble des porteurs, personnes morales de droit public comme privé, est éligible, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

Les cosignataires du Contrat de Ville soutiendront les projets répondant aux exigences suivantes :

- Cibler les habitants des quartiers définis comme prioritaires dans la politique de la ville 2015-2022, (2023)
- S'inscrire en priorité dans les orientations thématiques retenues dans le présent appel à projets.
- Identifier précisément les besoins auxquels l'action vient répondre et la compétence du porteur du projet pour y répondre.
- Mener des actions en direction des publics les plus en difficultés en apportant une plus-value par rapport à la mobilisation du droit commun
- Être en capacité de produire une évaluation précisant les résultats qualitatifs et quantitatifs attendus de l'action.

INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES :

Le dossier de demande de subvention « Contrat de ville 2023 » fera l'objet d'une instruction conjointe des services de l'État, de la communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, des communes de Monteux et de Sorgues, du Département, de la CAF de Vaucluse, de la MSA, des bailleurs sociaux du territoire ainsi que tout autres partenaires pouvant subventionner l'action proposée.

a) Le dossier de demande de subvention comporte deux éléments :

- ❖ **Le dossier CERFA 2023** : Sert à l'instruction de l'ensemble des demandes de subventions spécifiques à la Politique de la ville.
- ❖ **La fiche action 2023** : Sert à présenter votre projet de manière synthétique.

b) Retrait et dépôt du dossier :

Le dossier peut être soit : Téléchargé sur le site Internet :

- Des Sorgues du Comtat www.sorgues-du-comtat.com
- De la commune de sorgues www.sorgues.fr
- De la commune de Monteux www.monteux.fr

Où

Retiré auprès des Mairies de Sorgues et Monteux

❖ **Dépôt du dossier :**

1- Version email :

Envoi de l'appel à projet 2023 (dossier Cerfa) + fiche action 2023, à la Direction Proximité et Cohésion des Territoires des Sorgues du Comtat :

alexandra.castillo@sorgues-du-comtat.com  **(A compter du 1^{er} janvier 2023)**

fares.orcet@sorgues-du-comtat.com

Important : Un courrier électronique vous informant de la décision du Comité Technique du Contrat de Ville vous sera adressé courant mars 2022.

2- Version papier : (A envoyer une fois le dossier validé en comité technique, courant mars 2023)

Le dossier de demande de subvention 2023 + la fiche action sont à renvoyer sous forme papier, **en autant d'exemplaires que de financeurs sollicités (sauf pour le CGET), signés par le responsable légal de l'association** à l'adresse postale suivante :

Les Sorgues du Comtat
Direction de la Proximité et Cohésion des Territoires
340, Boulevard d'Avignon CS6075,
84170 Monteux



Pour les opérateurs sollicitant une subvention auprès du CGET :

IMPORTANT

Les étapes suivantes seront à faire après réception d'un mail de la Direction Proximité et Cohésion des Territoires des Sorgues du Comtat. (Courant mars 2023)

3- Saisir de la demande sur le Portail Dauphin :

Dans le cadre du présent appel à projets 2023, la saisie des demandes de subventions sera impérative sur la plate-forme DAUPHIN à l'adresse suivante :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

- Choisir "contrat de ville" puis télécharger le modèle d'attestation sur l'honneur proposé,
- S'il s'agit d'une reconduction, préparer un compte-rendu provisoire et financier (cerfa n°150-59*02 ou autre document) à inclure en pièce jointe uniquement,
- S'il s'agit d'une même action qui concerne plus de deux contrats de ville, saisir un seul dossier globalisé en sélectionnant "84HCV" et en intitulant votre action "action départementale..." suivie de son titre réduit en listant précisément dans la description et dans le budget les villes et/ou EPCI concernés accompagnée le cas échéant de demandes de subventions."

Tel : 09.70.81.86.94 ou contacter Mme Marie-Anne GAY DDETS : 04.88.17.86.53.



IMPORTANT

Pour les opérateurs sollicitant une subvention auprès du Conseil Départemental 84,

Celle-ci s'effectue uniquement par voie dématérialisée sur le site internet de la collectivité à la page VaucluseServices (<https://vacluservices.vaucluse.fr>).

Les dossiers devront être déposés sur la plateforme départementale **avant le 17 décembre 2022.**

Cela permettra une réorientation rapide des dossiers de la Direction de l'Action sociale vers une autre direction pour un financement plus adapté et/ou disponible ;

Pour les opérateurs sollicitant une subvention auprès du Conseil Régional

Le Conseil Régional procède par appel à projets, vous pouvez les consulter sur le site : www.maregionsud.fr

Pour les dossiers retenus par le Comité Technique, il sera demandé aux porteurs de projets de fournir les pièces complémentaires nécessaires à l'instruction du dossier par les services partenaires financeurs (listes des pièces demandées dans le dossier CERFA et détaillées ci-après)

Tout élément manquant ne permettra pas l'étude de votre dossier.

La direction Proximité et Cohésion des Territoires transmettra à l'ensemble des porteurs de projets l'ensemble des appels à projets diffusés par les différents partenaires institutionnels

LISTES DES PIÈCES ADMINISTRATIVES

Afin de compléter le dossier, merci de bien vouloir tenir compte des éléments demandés ci-après :

1. Un **relevé d'identité bancaire**, portant une adresse **correspondant à celle du n° SIRET**.
2. Si le présent dossier n'est pas signé par le représentant légal de l'association, **le pouvoir devra être donné par ce dernier au signataire**.

Pour tous renseignements complémentaires d'ordres administratifs ou techniques, veuillez-vous adresser à l'adresse ci-dessous



**Direction de la Proximité et Cohésion des Territoires
Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat
340, Boulevard d'Avignon
CS 6075 – 84170 Monteux
04.90.61.15.50**

RETROPLANNING 2022-2023

La communauté d'agglomération les sorgues du comtat lance l'appel à projets 2023 sur la base des priorités définies par loi du 21 février 2014 et des enjeux définis sur son Territoire géographique

<p>Lancement de l'appel à projet : sous forme numérique (dossier CERFA et fiche action) A télécharger sur le site internet : https://www.sorgues-du-comtat.com https://www.monteux.fr https://www.sorgues.fr</p>	<p>Semaine du 12 au 16 Décembre 2022</p>
<p>Dépôt des projets par les opérateurs : Dossier cerfa + fiche action version email à l'adresse suivante : alexandra.castillo@sorgues-du-comtat.com fares.orcet@sorgues-du-comtat.com</p>	<p>Semaine du 3 janvier au 20 janvier 2023</p>
<p>Réception des appels à projets, date butoir :</p>	<p>20 janvier 2023</p>
<p>Comites techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Recevabilité des actions 2023 * Financements des actions 2023 	<p>Janvier 2022 mars 2022</p>
<p>Envoi des avis du Comité Technique avec l'arbitrage financements aux porteurs de projets.</p>	<p>Février / Mars 2022</p>
<p>Comité de pilotage</p>	<p>mars 2023</p>
<p>Présentation de la programmation en Conseil Municipal et communautaire</p>	<p>Conseils du mois d'avril 2023</p>
<p>Dépôt des bilans par les operateurs 2022 :</p>	<p>Courant mai /juin</p>
<p>Saisie du bilan et de la demande de subvention en ligne sur le portail Dauphin du CGET et dépôt de ces mêmes dossiers en version papier signés en autant d'exemplaires que de financeurs sollicités (sauf pour le CGET) comprenant l'ensemble des pièces administratives ainsi que la fiche action</p>	<p>Mars</p>